



Syndicat du Bassin de l'Oudon

6 rue de la Roirie – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
 (accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)
 Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr
 n° siren : 200 077 881 00015

Compte-rendu

Réunion de restitution de la caractérisation des plans d'eau du Chéran 2022-2024

Personnes présentes :

| | | |
|---|---|---|
| M. MICHEL Louis | Président de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon | |
| M. DELANOE Jean-Claude | Vice-Président LIFE REVERS'EAU Chéran | |
| M. ROINE | Chargé de projet LIFE REVERS'EAU Chéran | |
| M. DEMEUSY Cyril | Responsable de l'Unité Eau | DDT 53 |
| Mme GRAVE SOANA | Cheffe de service adjointe – Eau et Biodiversité | |
| M. DELISEE Laurent | Inspecteur de l'environnement | OFB 53 |
| M. DE LA RIVIERE Bertrand | Président | Syndicat des exploitants de plans d'eau de la Mayenne et de la Sarthe |
| M. SEYEUX Vincent | SARL AGROLOGIC Membre de la CLE Oudon | |
| M. TISON Hervé | Maire | Commune de Congrier |
| M. LEPICIER René-Marc | Adjoint au maire | |
| M. LUSSOT Gérard | Président | AAPPMA Congrier/Saint-Saturnin-du-Limet |
| M. POINTEAU Michel | Vice-Président | |
| M. SETRUCK Philippe | Secrétaire – Trésorier adjoint | |
| M. et Mme TOULOT Eric et Emmanuelle | Propriétaire de plan d'eau | |
| M. BESNIER Jérémie | Propriétaire de plan d'eau | |
| M. RABEAU Jean-Luc | Propriétaire de plan d'eau | |
| M. RAYE Michel | Propriétaire de plan d'eau | |
| M. et Mme DORMEAU Fabrice et Estelle | Propriétaire de plan d'eau | |
| Mme THOMAIN Bélinda | Propriétaire de plan d'eau | |

1)

Mot d'introduction de M. MICHEL Louis

Sur le bassin versant de l'Oudon, de nombreuses tensions sur la ressource en eau existent, notamment au niveau de la gestion quantitative.

Dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), la Commission Locale de l'Eau travaille collectivement pour trouver des leviers afin de rétablir un équilibre quantitatif sur le territoire.

Le bassin versant de l'Oudon possède une très forte concentration de plans d'eau de toutes tailles : un peu plus de 4 plans d'eau au kilomètre carré.

Nous avons souhaité mieux connaître les plans d'eau pour mieux évaluer leurs impacts positifs comme négatifs sur la ressource en eau et ainsi mettre en œuvre des actions appropriées.

Nous tenons à remercier le Syndicat des Associations de Plans d'eau, de Cours d'Eau de la Mayenne et de la Sarthe représenté par Monsieur DE LA RIVIERE, pour son accompagnement lors de la caractérisation des plans d'eau.

Nous tenons à remercier l'ensemble des propriétaires et exploitants pour leurs disponibilités et leurs échanges au sujet de leur plan d'eau.

2)

Présentation du contexte local

Thomas ROINE présente le contexte local du bassin versant de l'Oudon et de ses enjeux. Une vidéo est diffusée pour expliquer ce qu'est un PTGE et la manière dont celui-ci est coconstruit : <https://www.youtube.com/watch?v=leMDmAzKnZo>

3)

La démarche de caractérisation des plans d'eau

Thomas ROINE présente les données de caractérisation des plans d'eau informées par les propriétaires lors des rencontres sur le terrain qui se sont déroulées de juin 2022 à août 2024.

Cette caractérisation avait pour objectif de :

- **Définir la méthode de caractérisation des plans d'eau** sur le bassin versant de l'Oudon ;
- **Mieux évaluer leurs impacts (positifs ou négatifs) sur la ressource** compte tenu des modes d'alimentation, des modes de gestion et des usages existants ;
- **Proposer des actions appropriées dans le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau** et des mesures appropriées dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, dans un but opérationnel ;
- **Accompagner/conseiller** les propriétaires de plan d'eau.

Les techniciens du bassin de l'Oudon ont renseigné, avec les propriétaires, sur le plan d'eau, différents items : localisation, renseignements administratifs, typologie, usages, alimentation, ouvrages de régulation, etc.

Les données de caractérisation sont disponibles dans le diaporama joint à ce compte-rendu.

LES IMPACTS DES PLANS D'EAU

Laurent DELISEE rappelle qu'en Pays de la Loire, aucun plan d'eau n'est naturel hormis le Lac de Grand Lieu (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (44)).

Un plan d'eau a un impact sur la ressource en eau :

- **La biodiversité,**
- **La qualité de l'eau et des milieux aquatiques : température en sortie de plans d'eau jusqu'à 28°C**
- **La quantité d'eau disponible**

Les plans d'eau ont souvent été créés en lieu et place de zones humides ce qui a détruit ces espaces multifonctionnels.

Monsieur DE LA RIVIERE : Le fonctionnement d'un plan d'eau est à voir au cas par cas ; il ne faut pas généraliser tous les plans d'eau.

Laurent DELISEE : Le diaporama simplifie les études mais n'enlève en rien les conclusions.

Bertrand DE LA RIVIERE : Quentin CHAUFEL (Université d'Orléans) a étudié l'impact de la sur-évaporation mais n'a pas les mêmes conclusions.

Laurent DELISEE : L'étude ICRA de l'OFB (<https://www.creseb.fr/projets-icra/>) réalisé sur les affluents du Vicoin et a démontré que l'impact des températures étaient plus élevés sur les plans d'eau situés sur sources. Les plans d'eau ont un impact sur la chaîne biologique.

Bertrand DE LA RIVIERE : Les plans d'eau ont, également, des impacts positifs ; ils sont à apporter.

Laurent DELISEE : Un plan d'eau a des impacts positifs lorsque c'est un hotspot de biodiversité : pente douce ; environnement naturel. Les plans d'eau sont à étudier au cas par cas mais généralement il y a plus d'impacts négatifs que positifs sur le fonctionnement du bassin versant.

Un propriétaire de plan d'eau souligne que les plans d'eau peuvent être des réserves incendies.

Laurent DELISEE : Pour être une réserve incendie, un plan d'eau doit avoir des caractéristiques spécifiques, notamment au niveau de l'accès. Laurent DELISEE ajoute que l'OFB travaille dans le sens de l'intérêt général. De plus, plus l'eau est dégradée, plus la dépollution coûte chère pour avoir de l'eau potable.

Cyril DEMEUSY : Un débit minimum réservé est obligatoire pour tout plan d'eau sur cours d'eau. (Article L214-18 du Code de l'Environnement).

LA GESTION DES PLANS D'EAU

Laurent DELISEE préconise de vidanger un plan d'eau tous les 3 ou 4 ans afin d'éviter le colmatage des cours d'eau.

LE STATUT ADMINISTRATIF

Cyril DEMEUSY rappelle que la législation en matière de plan d'eau s'inscrit dans le cadre de l'intérêt général de la préservation et du partage de la ressource, ce qui peut interférer avec certains intérêts privés et/ou collectifs. Les solutions à mettre en œuvre sont à voir au cas par cas avec les propriétaires.

Les propriétaires doivent apporter les éléments à la DDT pour prouver la légalité de leur plan d'eau.

Un plan d'eau régulier n'est pas forcément conforme.

Par analogie, la régularité peut être comparé à la « carte grise » du plan d'eau, ce qui détermine s'il est légal ou illégal. La conformité correspond au « contrôle technique » du plan d'eau, ce qui détermine s'il respecte la législation en vigueur.

L'OFB a une stratégie d'intervention d'aller contrôler les débits réservés, notamment sur le bassin versant de l'Oudon puisque c'est une masse d'eau à forte densité de plans d'eau.

Un propriétaire se questionne sur le devenir d'un plan d'eau si le propriétaire n'a pas les moyens de réaliser les travaux.

Cyril DEMEUSY : Les notaires de la Mayenne ont été sensibilisés sur la législation des plans d'eau, notamment leur statut réglementaire. Si un notaire a réalisé un défaut d'information, cela peut être un motif pour demander l'annulation de la vente.

En termes de financement, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne peut aider, sous condition. Il est possible de se rapprocher du Syndicat du bassin de l'Oudon pour avoir plus d'informations et qui pourra accompagner les propriétaires.

Laurent DELISEE précise que différentes solutions existent :

- Suppression
- Déivation
- Moine hydraulique

Ces solutions doivent être mis en œuvre en fonction du statut réglementaire, du contexte foncier et financier.

RESSOURCE EN EAU ET ACTIONS DU SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUUDON

Un propriétaire de plan d'eau : Un plan d'eau a la capacité à relarguer de l'eau dans le cours d'eau.

Laurent DELISEE : Un plan d'eau sur cours d'eau augmente la durée et l'intensité des assecs (période durant laquelle un cours d'eau se retrouve sans eau). Laurent DELISEE ajoute que seul un plan d'eau de très grande surface peut soutenir l'étiage et rappelle que l'étang de Saint-Fraimbault, situé en dehors du bassin versant de l'Oudon, soutient uniquement l'usage « eau potable » et non l'étiage.

Cyril DEMEUSY : La solidarité amont-aval est indispensable. Si le premier garde toute l'eau pour lui, en dessous il n'y a plus d'eau. De plus, il indique que la **tension sur la ressource en eau s'intensifie**. En effet, en 2025, dix-huit arrêtés sécheresse ont été signés alors qu'en 2022 c'était douze.

Monsieur SEYEUX – CCI Mayenne : La terre qui envase les plans d'eau n'arrive pas toute seule. Il y a d'autres urgences : 80% du territoire est agricole.

Laurent DELISEE : Les cours d'eau ne sont pas des stations d'épuration mais ont une capacité naturelle d'autoépuration. Si l'eau stagne, les matières en suspension vont se déposer et envaser les plans d'eau sur cours d'eau. Le premier poste de prélèvement d'eau sur le Chéran est les plans d'eau. **Les plans d'eau pèsent sur la ressource en eau et sur sa qualité.**

Cyril DEMEUSY : L'objectif est que l'eau s'infiltre à la parcelle. **Il faut agir à l'échelle du bassin versant.** Concernant les besoins agricoles pour l'irrigation, il est nécessaire de s'orienter vers des retenues hivernales afin de substituer les prélèvements estivaux actuels mais le coût financier de tels équipements est important. Le développement de nouvelles retenues hivernales doit s'apprécier en fonction de la disponibilité de la ressource.

Thomas ROINE : Le Syndicat du bassin de l'Oudon agit à l'échelle du bassin versant. Nous sommes bien d'accord que les travaux de restauration de cours d'eau sont plus visibles que l'accompagnement chez les agriculteurs. Mais le Bassin de l'Oudon plante environ 20km de haies par an, met en place des expérimentations, regroupe des agriculteurs sur différentes thématiques.

Agir sur les plans d'eau est un des leviers pour améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, mais il n'est pas le seul levier.